



REGLEMENT

URBAN TRAIL ANDREZIEUX-BOUTHEON

L'Urban Trail d'Andrézieux-Bouthéon est organisé par le service des Sports en lien avec l'association du FAC Athlétisme le dimanche 12 juin 2022.

1. PARTICIPATION

Les courses sont ouvertes :

A partir de Cadets (nés en 2006 et avant) sur le parcours du 10,5 km (125 m D +)

A partir de Juniors (nés en 2004 et avant) sur le parcours de 17,5 km.(130m D +)

sous réserve du **respect** des **MESURES SANITAIRES** et des règles de participation aux Courses Hors Stade édictées par la FFA et applicables au 12 juin 2022 et des dispositions du présent règlement.

Les courses sont ouvertes aux « Joëlettes » mais ne peuvent être ouvertes aux personnes en situation de handicap (fauteuil)

2. INSCRIPTIONS

Pièces à fournir :

Une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, ou d'un « Pass' J'aime Courir » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. (Attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées);

Une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition et délivrée par une des fédérations suivantes :

Fédération des clubs de la défense (FCD),

Fédération française du sport adapté (FFSA),

Fédération française handisport (FFH),

Fédération sportive de la police nationale (FSPN),

Fédération sportive des ASPTT,

Fédération sportive et culturelle de France (FSCF),

Fédération sportive et gymnique du travail (FSGT),

Union française des œuvres laïques d'éducation physique (UFOLEP)

Un certificat médical de contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins d'un an à la date de la compétition. Ce document sera conservé en original ou en copie par l'organisateur. Aucun autre document ne pourra être accepté pour attester de la possession du certificat médical.

Sur www.logicourse.fr : jusqu'au vendredi 10 juin minuit :

12€ (10,5 km) et 17€ (17,5 km) (sans frais supplémentaires): Licence ou Certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition datant de moins d'un an ; transmis en ligne en même temps que l'inscription.

Sur place, Samedi 11 juin de 10 h à 17 h (50 dossards maximum) :

15€ (10,5 km) et 20€ (17,5 km) au C A B L rue des Garennes Pôle de Loisirs des Bords de Loire à Andréezieux-Bouthéon muni de la Licence ou d'un Certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition datant de moins d'un an.

Chèque à l'ordre du : « FAC Athlétisme d'Andréezieux-Bouthéon »

1 € par inscription sera reversé à une association caritative.

AUCUNE INSCRIPTION LE JOUR DE LA COURSE

Aucune inscription par Téléphone, Télécopie, Courrier ou Courrier électronique.

Aucun remboursement ne sera effectué pour quelque cause que ce soit.

3. RETRAIT DES DOSSARDS

Au C A B L rue des Garennes Pôle de Loisirs des Bords de Loire à Andréezieux-Bouthéon :

Samedi 11 juin de 10 h 00 à 17 h 00

Dimanche 12 juin de 7 h 00 à 8 h 30

4. AVERTISSEMENTS

Seuls les coureurs ayant produit un dossier d'inscription strictement conforme seront engagés à l'avance.

L'attention des participants est appelée sur le fait qu'ils doivent pouvoir présenter l'original des photocopies produites à toute réquisition de l'autorité administrative.

Les épingles pour fixer le dossard ne seront pas fournies.

Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course dans son intégralité et obligatoirement épinglé sur le torse.

Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

Les participants s'engagent à respecter l'environnement en conservant avec eux les emballages de gels et barres énergétiques etc....

5. DEPART

Le départ sera donné rue des Garennes.

Les coureurs devront être dans la zone 10 minutes avant le départ.

La zone d'échauffement se situera en arrière de la zone de départ

6. ARRIVEE

L'arrivée est jugée devant la salle du CABL Pôle de Loisirs des Bords de Loire

7. HORAIRES

9 h 00 : 10,5 km.

9 h 15 : 17,5 km

A partir de 10 h 30 : Remise des prix

8. PARCOURS

Les parcours de 10,5 et 17,5 km sont très légèrement vallonnés.

L'organisateur se réserve le droit pour des raisons de sécurité, de modifier le parcours, le kilométrage ou les horaires, si les conditions l'exigent.

Le circuit est entièrement fermé à la circulation.

Les coureurs ne devront emprunter que le parcours officiel.

9. RAVITAILLEMENTS

Un poste de rafraîchissement + friandises sera installé au km 5 pour le 10,5 km, au km 7 et 11 pour le 17,5 km et à l'arrivée pour tous.

10. SANITAIRES

À disposition dans la salle du CABL Pôle de Loisirs des Bords de Loire et à l'extérieur.

11. SECURITE / MEDICAL

Des signaleurs seront présents sur l'ensemble du parcours, particulièrement aux endroits dangereux et bifurcations.

Une assistance médicale sera assurée par un médecin et des secouristes située dans la zone d'arrivée et sur le parcours

12. ASSURANCE

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de défaillance physique des concurrents(es).

Les organisateurs sont couverts par une police Responsabilité civile souscrite auprès de AIAC Courtage – La Sauvegarde – assurance FFA – n° Z157020.002R souscrit par la Fédération Française d'Athlétisme.

Sauf s'ils y ont renoncé, les licenciés FFA sont couverts par une assurance dommages corporels liée à leur licence. Chaque participant non licencié doit s'assurer personnellement.

13. CHRONOMETRAGE

Le chronométrage sera assuré par transducteurs électroniques (puces) à fixer obligatoirement sur la chaussure à l'aide des liens fournis. Il est formellement interdit de fixer la puce à l'aide du lacet. Le port d'une puce ne correspondant pas à l'identité du porteur entraînera la disqualification du concurrent.

La puce devra être restituée à l'arrivée. En cas de non restitution, elle sera facturée 5 €.

14. CLASSEMENTS

Il sera établi : pour le 10,5 km :

Un classement scratch individuel toutes catégories : Masculin et Féminin

Un classement individuel du 1er de chaque catégorie

Masculin : Cadets, Juniors, Espoirs, Seniors, M0,M1,M2,M3,M4,M5,M6,M7,M8,M9,M10

Féminin : Cadettes, Juniors, Espoirs, Seniors, M0,M1,M2,M3,M4,M5,M6,M7,M8,M9,M10

Il sera établi : pour le 17,5 km :

Un classement scratch individuel toutes catégories : Masculin et Féminin

Un classement individuel du 1er de chaque catégorie « hors scratch »

Masculin : Juniors, Espoirs, Seniors, M0,M1,M2,M3,M4,M5,M6,M7,M8,M9,M10

Féminin : Juniors, Espoirs, Seniors M0,M1,M2,M3,M4,M5,M6,M7,M8,M9,M10

15. RECOMPENSES et PROTOCOLE

Un cadeau sera remis aux 500 premiers coureurs lors du retrait de leurs dossards.

Le protocole aura lieu dans la salle du CABL.

Les athlètes récompensés devront obligatoirement être présents ou représentés lors de la remise des récompenses.

Les athlètes récompensés seront : (30 personnes)
Les podiums Féminin et Masculin sur les 2 courses + :

les 1er des catégories : Masculin et Féminin ; sans possibilité de cumul.
Pour le 10,5 km. Cadets ; Juniors ; Espoirs ; Seniors ; Masters
Pour le 17,5 km Juniors ; Espoirs ; Seniors ; Masters

16. PUBLICATION DES RESULTATS

Les classements seront affichés à proximité de l'arrivée

Ils figureront sur les sites www.logicourse.fr et www.fac-athle.fr

Ils seront également transmis à la FFA.

Conformément à la loi dite "Informatique et Liberté", les participants peuvent s'opposer à la parution de leur résultat sur ces sites en cas de motif légitime. Pour la FFA, en faire directement la demande à l'adresse électronique : cil@athle.fr

Le coureur qui s'inscrit en ligne peut demander dès son inscription que son identité soit masquée, ensuite Logicourse dispose d'une procédure pour informer la FFA. L'identité du coureur est masquée sur les listes d'inscription, l'écran d'affichage des résultats et les listes de classement

17. CHALLENGES

La course Urban Trail Andrézieux-Bouthéon compte pour le Challenge Forez Sud 2022.

Tous les coureurs classés sur 3, 4 ou 5 des courses suivantes seront récompensés :

Un seul podium ; uniquement pour les participants aux 5 courses de 10 km ou plus.

La Marcellinoise à St Marcellin en Forez	Dimanche 3 avril
L'Urban Trail d'Andrézieux-Bouthéon	Dimanche 12 juin
Le Tour Pédestre by Trail à St Just St Rambert	Samedi 8 octobre
Les Lieues Foréziennes à Bonson	Vendredi 11 novembre
La Montée St Just St Rambert Chambles	Samedi 31 décembre

La course Urban Trail Andrézieux-Bouthéon compte pour le Challenge métropole. Il se disputera tout au long de l'année 2022, pour les courses inscrites (voir le calendrier ci-dessous). Les distances et dates indiquées ci-dessous sont prévisionnelles et susceptibles de modifications, notamment pour raison de sécurité ou d'accès au parcours.

Le 7 mai, le St Cham R'Urbain Trail à Saint-Chamond	10 et 21 km.
Le 12 juin, l'Urban Trail Andrézieux-Bouthéon	10 et 17 km
Le 2 octobre, le Trail Gargomanois de Saint Maurice en Gourgois	10, 20 et 30 km
Le 22 octobre, la course de la Châtaigne à la Tour en Jarez	8, 16 et 25 km
Le 6 novembre, le Sainté Trail Urbain à Saint-Etienne	10, 22 et 32 km
Le 13 novembre, le Trail de Saint-Héand	8, 12, 18 et 30 km

18. DROIT A L'IMAGE

De par sa participation, le concurrent renonce à tout droit personnel à image et autorise l'organisateur ainsi que ses ayants-droits et partenaires à utiliser celle-ci sur tout support, pour une durée de deux ans, dans le monde entier ; Conformément à la loi « informatique et liberté » du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit et de rectification aux données personnelles vous concernant.